

La Chef d'établissement par intérim  
à  
Parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

La Principale  
Par intérim

Objet : **DNB - session 2022**  
**Note d'information concernant les demandes d'aménagement d'épreuves**

Référence :  
Décret n°2020-1523 du 4 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire.  
Cirulaire du 8 décembre 2020 / NOR MENE2034197C BOEN n°47 du 10 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la procédure pour la constitution du dossier de demande d'aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap. La procédure se décline en deux modalités : une procédure simplifiée et une procédure complète.

- 1- Votre enfant bénéficie d'adaptations et d'aménagements pédagogiques de sa scolarité dans le cadre d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé [PAP] au titre d'un trouble du neuro développement, d'un Projet d'Accueil Individualisé [PAI] ou d'un Projet Personnalisé de Scolarisation [PPS] pour lesquels un avis a été rendu, au cours du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>), par le médecin de l'éducation nationale désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).  
→ **Procédure simplifiée**
- 2- Votre enfant ne bénéficie pas d'adaptations et d'aménagements dans le cadre d'un PAP, PAI ou PPS **ou** vous sollicitez une majoration du temps excédant le 1/3 temps.  
→ **Procédure complète**

Téléphone  
05.61.98.50.27  
Fax  
05.61.98.05.33  
Mél.  
0310015y  
@ac-toulouse.fr

1, Espace Jean Jaurès  
31430 LE FOUSSERET

L'existence de mesures mises en place dans l'établissement (PAI, PAP, PPS) ne dispense pas le candidat du dépôt de la demande d'aménagement d'épreuves pour l'examen conformément à **la présente procédure.**

Le formulaire correspondant à la demande d'aménagements d'épreuves pour le DNB session 2022 est **à retirer au secrétariat jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 dès réception de ce courrier.** Il se compose de 7 pages (procédure simplifiée) ou 8 pages (procédure complète).

Il vous appartient :

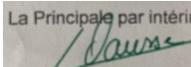
- de compléter la page 1 et de fournir les photocopies des documents et notifications demandés.
- de cocher les aménagements sollicités dans la première colonne des pages 2 à 6 (ou 7).
- de remplir et signer l'attestation en page 7 (ou 8).
- d'écrire le nom et le prénom de votre enfant au pied de chaque page.

**Le formulaire de demande d'aménagements d'épreuves dûment complété et les documents demandés sont à remettre au secrétariat du collège au plus tard pour le mercredi 8 décembre 2021.**

L'équipe pédagogique se réunira pour émettre une appréciation sur les aménagements demandés conformément à la réglementation en vigueur eu égard aux besoins constatés. L'appréciation tient compte des aménagements mis en place pendant la scolarité.

La demande d'aménagements des conditions d'examens est ensuite transmise par le Collège sous couvert du Chef d'établissement à l'autorité administrative (Direction des Examen et Concours).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Principale par intérim  
  
B. DAUSSE-LEFEUVRE

Je soussigné.e Mme, M. .... , responsable légal de .....  
....., élève de la classe de ..... , souhaite faire une demande au titre  
des aménagements d'examen. Signature